Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_03-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du conseil en mairie d'Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Joëlle MOALIC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Solène JULIEN-LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Véronique MADEC (procuration à G. KERLOC'H)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY (procuration à H. GOARDON), Muriel LE DANTEC

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR (procuration à P. LE DREAU)

MAHALON : Bernard LE GALL

PRIMELIN : Alain DONNART (procuration à D. GUILLON)

Assistaient également à la séance :
Agathe Rampillon, Emilie Deloison et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_03-DE

2025-12-09-03 Décision modificative

Il est proposé de prendre une décision modificative budgétaire afin d'effectuer sur la fin de l'exercice 2025 certains ajustements (versement d'un acompte au conseil départemental 29 sur les travaux d'investissement prévus à la Pointe du Raz, adhésion à France Locale, intégration et amortissements ainsi que versement d'indemnités spécifiques).

Décisions modificatives

Budgets	*Dep/Rec - Fonct/Inv*	*Compte*	*Montant BP*	*Montant DM*	*Nouveau montant budget*	*Observations*
Administration générale	Dep - inv	Opé 53 - 2041512	100 000,00 €	110 000 €	210 000,00 €	Demande d'acompte de la subvention totale par le CD29
Administration générale	Dep - inv	261	0,00 €	26 200 €	26 200,00 €	Apport en capital initial adhésion France Locale
Administration générale	Rec - inv	1641	1 882 004,75 €	136 200 €	2 018 204,75 €	Emprunt
Administration générale	Dep - fonct	020 - 6811	257 000,00 €	60 000 €	317 000,00 €	Amortissement - opérations d'ordre
Administration générale	Dep - fonct	023	1 067 000,00 €	- 60 000 €	1 007 000,00 €	Virement à la section d'investissement
Administration générale	Recette - inv	28031	0,00 €	60 000 €	60 000,00 €	Amortissement
Administration générale	Recette - inv	021	1 067 000,00 €	- 60 000 €	1 007 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement
Gestion des déchets	Dep - fonct	012 - 6215	245 000,00 €	35 000 €	280 000,00 €	Indemnités agent décès et remplacements
Gestion des déchets	Rec - fonct	013 - 6419	35 000 €	35 000 €	70 000,00 €	Remboursement maladie agents

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Donne son accord pour que les opérations de prélèvement et de virement soient effectuées selon les disponibilités et les besoins des comptes considérés.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,

Le 9 décembre 2025

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Gurvan Kerloc'h

Date de mise en ligne : le 23 décembre 2025